



# Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023**

**OBJET : ACTION SOCIALE**

4) Pôle Familles

Annulation de dette - Modification délibération du 16  
février 2023

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20231019-DEL20231019\_04-DE  
Date de télétransmission : 26/10/2023  
Date de réception préfecture : 26/10/2023

**ETAT DE PRESENCE POINT 4**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	37
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	2
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX NEUF OCTOBRE à MERCI DE SAISIE L HEURE DE LA SEANCE DANS LA FICHE SEANCE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 octobre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 4**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, Mme PIERON, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BOUFALA, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MACALOU, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme PETER, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FOURDRIGNIER, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,  
M. FAVIER, Conseiller municipal, représenté par Mme PETER,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,  
Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme HALLAF-ISAMBERT,  
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI.

**ABSENTS EXCUSES**

M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. MOKRANI, Conseiller municipal.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en

exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## **ACTION SOCIALE**

### **4) Pôle Familles**

#### **Annulation de dette - Modification délibération du 16 février 2023**

#### **LE CONSEIL,**

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2541-12, 9°,

vu la circulaire n° 11-022-MO du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

vu la délibération du 30 juin 2022 relative aux participations financières des usagers des services municipaux applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2022,

vu sa délibération du 13 avril 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2023,

vu la délibération du 16 février 2023, relative à l'annulation de la dette de Madame Edouard, suite à son décès,

considérant l'ensemble des facturations pour les activités péri et extra-scolaires pour les 6 enfants de Madame Marie Edouard,

considérant qu'une partie des factures a été réglée entre l'approbation de la délibération du 16 février 2023 et sa transmission au Trésor Public et qu'il convient donc de mettre à jour cette dernière,

#### **DELIBERE**

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** MODIFIE la délibération du 16 février 2023 en ce qu'elle fixe le montant de la remise gracieuse à 5 319.11 € et FIXE son nouveau montant à 3 343.74 €.

**ARTICLE 2 :** DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE 26 OCT. 2023  
RECU EN PREFECTURE  
LE 26 OCT. 2023  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 26 OCT. 2023

